

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-240400374-20161213-D2016180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2016 Publication : 14/12/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le treize décembre à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS: Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ESPANET Martine, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, STUPNICKI Josiane, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, JEAN Daniel représentant M. LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BULTEL Jean-Pierre, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES: Mmes DOUX Séverine et BOISSE Sandrine, MM. GILLY Lucien, LONGERON Michel et GAMBAUDO Georges.



Délibération n° 2016/180

OBJET: MISE AUX NORMES DES LOCAUX ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA CCVU - APPROBATION AVANT-PROJET SOMMAIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

CONSIDERANT l'état des locaux des services techniques de la CCVU, notamment l'absence de douches et de salle de repos, l'inadaptation des vestiaires et sanitaires, l'absence d'isolation, l'insuffisance de chauffage, la non-conformité de la ventilation et de l'électricité, l'absence d'aire de lavage,

CONSIDERANT les conditions de travail des agents techniques chargés, entre autres, de la collecte des ordures ménagères,

VU la délibération n°2015/169 du 21 décembre 2015 approuvant le programme d'opération présenté et autorisant le Président à engager les études de maîtrise d'œuvre,

VU l'avant-projet sommaire de l'architecte DPLG Eric PAYAN présenté en annexe, visant à :

- remettre aux normes l'atelier existant pour un coût d'opération estimé à 238.600 € HT.
- construire un nouveau bâtiment d'environ 140 m² à côté du hangar existant, comprenant un bureau, des vestiaires, une salle de repos / réunion avec coin cuisine, des sanitaires avec douches, une aire de lavage, pour un coût d'opération estimé à 413.300 € HT,

CONSIDERANT que certains de ces travaux pourront être réalisés en régie pour minimiser le coût total et que certains travaux de mise en conformité pourront être phasés dans le temps en fonction des priorités et du budget,

Le Conseil de Communauté, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'avant-projet sommaire qui lui est présenté,
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires susceptibles de soutenir le projet, notamment au titre de la DETR 2017.
- DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n°2015/169 du 21 décembre 2015.
- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

> Le Président, Jacques MARTIN